

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte au Collège A du 15 octobre 2025

Délibération n° CR-2025-10-A01

Objet : Validation de la synthèse de la séance restreinte au Collège A de
la Commission de la Recherche du 23 juin 2025.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil
Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre
2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-01 du 07
octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de
présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche en formation restreinte est appelée à examiner la
synthèse de la séance restreinte au Collège A de la Commission de la Recherche du
23 juin 2025.

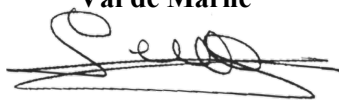
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la synthèse de la séance restreinte au Collège A
de la Commission de la Recherche du 23 juin 2025.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs
de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	12
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	12

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte au Collège A du 15 octobre 2025

Délibération n° CR-2025-10-A02

Objet : Validation de trois demandes initiales d'éméritat

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-01 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche en formation restreinte est appelée à examiner les demandes initiales d'éméritat de :

- Madame Françoise Navarre (PR, LAB'URBA) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Madame Claire Oger (PR, CEDITEC) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Madame Mireille Touzery (PR, CRHEC) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} septembre 2025.

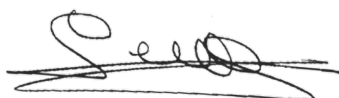
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des demandes initiales d'éméritat formulée ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	12
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	12

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**


Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**


Carole Hénique

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte au Collège A du 15 octobre 2025

Délibération n° CR-2025-10-A 03

Objet : Validation d'une demande de renouvellement d'éméritat

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-01 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche en formation restreinte est appelée à examiner la demande de renouvellement d'éméritat de :

- Madame Colette Guillopé (PR, LAMA) pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} décembre 2024.

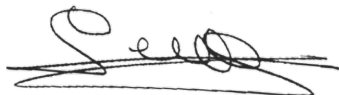
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de renouvellement d'éméritat formulée ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	12
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	12

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance restreinte au Collège A du 15 octobre 2025

Délibération n° CR-2025-10-ABC 01

Objet : Validation d'un changement d'affectation recherche.

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche en formation restreinte est appelée à examiner la demande de changement d'affectation recherche de M. Paul Louis WOERTHER (PU-PH), souhaitant rejoindre l'IMRB (U955 Inserm) à compter du 1^{er} septembre 2025.

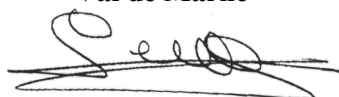
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Donne un avis favorable à ce changement d'affection recherche.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	14
Membres présents ou représentés :	12
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	12

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet

Annexe 1 : Arrêté actant le changement d'affectation recherche des personnels rejoignant l'IMRB



ARRÊTÉ n°2025-2210

Portant sur des changements d'affectations recherche de personnels UPEC.

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne,

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val de Marne modifiés par délibération du Conseil d'administration en date du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'Administration a élu Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC)
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne à compter du 1er juillet 2023 ;
- VU** L'approbation en conseil de laboratoire de l'IMRB de l'accueil des personnels cités-ci après.
- VU** la délibération de la Commission de la recherche du conseil académique à la date du 15 octobre 2025 par laquelle la CR a validé par un vote à l'unanimité le changement d'affectation recherche des personnels cités ci-après.

Considérant la lettre adressée à la présidence de l'UPEC en date du 16 juillet 2025, par laquelle Monsieur Christophe Combadière, directeur de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (IMRB), confirmait, à la demande des intéressés, l'acceptation par l'IMRB de l'intégration de trois enseignants-chercheurs, cités ci-après.


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les personnels de Dynamic suivants sont désormais rattachés à l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale :

- Professeur Paul-Louis Woerther, PU-PH
- Docteur Guilhem Royer, MCU-PH
- Docteur Rabia Ladjouzi, MCF

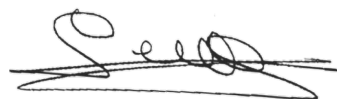
Cette affectation prend effet rétroactivement au 1er septembre 2025.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Service et l'Agent comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2025

La Présidente de l'Université



Karine BERGES